

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

### Présents :

Béatrice ALLET  
Karine BEAUSSIEUX  
Emilie BARREZ  
Guillaume CHICOT  
Sébastien COTREZ  
Mélanie DUBOIS  
Olivier GUERARD  
Michel GRANGER  
Christelle LAVALLEY  
Nathalie LENEVEU  
Sébastien MONNET  
Gilbert MONTAIGNE  
Laurent MONTÉLÉON  
Angélique OSMONT  
Amina OUARGA  
Yohann PESQUEREL

### Absents avec Pouvoirs :

Charlotte AVOINE a donné pouvoir à Yohann PESQUEREL  
Typhaine MALOISEL a donné pouvoir à Angélique OSMONT  
Tommy HERY a donné pouvoir à Nathalie Leneveu

### Absents :

**Secrétaire de Séance :** Nathalie Leneveu

**Quorum atteint** avec 15 membres élus présents en début de séance à 20h35  
Présence des journalistes, Mme Grimaux enregistre la séance.

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022
- 2) Point école de Vaubadon-Transport
- 3) Noël des enfants
- 4) Délégués SDEC
- 5) Encaissement des fonds de l'ancienne association de Jumelage
- 6) Remboursement dépenses élu
- 7) Demande de subvention façade
- 8) Travaux dans le bureau au rez-de-chaussée de la Mairie
- 9) Autorisation de signature vente des parcelles lotissement du Sapin
- 10) Problématique du pluvial : Hameau Courteil, rue du Moulin, rue de Gilles
- 11) Création d'un poste d'adjoint administratif 35h
- 12) Séminor : demande d'autorisation de travaux
- 13) Bail du cabinet médical
- 14) Lotissement du sapin : proposition d'Inolya
- 15) Point sur l'avancement des projets
- 16) Rue Guilbert- rue des Etangs
- 17) Questions diverses
- 18) Huis clos

## **Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022**

**Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022 (Vote : 19/19)**

## **Article 2 : Point école de Vaubadon**

Au mois de juin il avait été demandé à l'intercom une expertise sur le bâtiment de l'école de Vaubadon. Plusieurs expertises ont été menées en juin, septembre et novembre.

Des fissures importantes ont été constatées ce qui a nécessité la fermeture de l'école en urgence.

M. Pesquerel a pris un arrêté dans ce sens afin de ne pas mettre les enfants et les employés en danger.

## **Article 3 : Noël des enfants**

L'arbre de Noël aura lieu le 17 décembre au gymnase de la commune. Les dépenses proposées sont :

- Cadeaux des enfants avec bons King Jouet de 15 € de la naissance à 10 ans inclus + jouets en supplément pour les enfants qui n'auraient pas eu de bon
- Spectacle Georges le Clown. Coût du spectacle : 550.00 €

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité les frais engagés pour l'arbre de Noël des enfants.(Vote : 19/19)**

Goûter des Aînés organisé le 18 décembre à la salle des fêtes de Balleroy. Dépenses proposées :

- Bon cadeau de 25 € à dépenser chez les commerçants de la commune, pour les personnes âgées de 65 ans et plus

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité qu'un bon de 25€ soit distribué aux personnes âgées de 65 ans et plus. (Vote : 19/19)**

## **Article 4 : Délégués SDEC**

Se proposent pour être candidats : M. Olivier GUERARD et M. Yohann PESQUEREL

**Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. PESQUEREL Yohann et M. GUERARD Olivier délégués au SDEC (Vote : 19/19)**

## **Article 5 : Encaissement des fonds de l'ancienne association de Jumelage**

La mairie a demandé à la banque de lui verser les fonds restants de l'ancienne association de jumelage qui n'existe plus. Il est proposé de reverser ces fonds ensuite au comité de jumelage Balleroy Ribe.

Le solde du compte au 03/10/22 est de 389.62 € à la Banque Postale

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'encaissement de ces fonds (Vote : 19/19)**

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser la totalité de ces fonds sous forme de subvention à l'association Jumelage RIBE (Vote : 19/19)**

## **Article 6 : Remboursement dépenses élu**

Mme Beaussieux présente un justificatif de paiement à l'ONF de 2 stères de bois pour la fabrication des décorations de Noël, pour un montant de 38.40 € TTC.

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à rembourser cette somme à Laurent Monteleon(Vote : 19/19)**

## **Article 7 : Demande de subvention façade**

2 dossiers ont été déposés :

- Mme HORNEGG Julie : isolation thermique des murs par l'extérieur. DP déposée en mairie.  
Montant des travaux restant à charge du propriétaire : 4 031.00 €

**Règlement** : Aide 25 % du montant, plafonnée à 1200 € pour ravalement façades construites avant 1950, travaux ayant fait l'objet d'une DP.

**Possibilité de subvention de 1 007.75 € pour Mme Hornegg**

**Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1007.75 € à Mme Mme Hornegg et autorise M. le maire à établir le mandat correspondant. (Vote : 19/19)**

- M. Mme Lenormand – boulangerie : peinture de la façade et nouvelle enseigne. DP déposée en mairie.  
Montant des travaux : 12480.00 € TTC

**Possibilité de subvention de 1 200.00 € pour M. Mme Lenormand**

**Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1 200.00 € pour M. Mme Lenormand et autorise M. le maire à établir le mandat correspondant. (Vote : 19/19)**

## **Article 8 : Travaux dans le bureau au rez-de-chaussée de la Mairie**

M. Montéléon présente des plans afin d'effectuer des travaux d'aménagement dans le bureau au rez de chaussée de la Mairie.

Un accord de principe est demandé au conseil afin d'effectuer les travaux.

Des devis seront effectués afin de chiffrer le montant des travaux.

**Le Conseil municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe à la réalisation des travaux dans les bureaux du rez-de-chaussée (Vote : 19/19)**

M. Pesquerel informe que la mairie de Balleroy-sur-Drome fait partie des plus belles évolutions concernant les titres sécurisés.

## **Article 9 : Autorisation de signature vente des parcelles lotissement du Sapin**

Le conseil municipal doit donner pouvoir au maire pour signer la vente des lots du lotissement.

Il est proposé de donner pouvoir :

- Au maire
- à Laurent Montéléon
- et donner au maire la faculté de substitution, c'est-à-dire qu'il puisse donner procuration à la notaire pour la signature de ces ventes

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de donner pouvoir au Maire, à M. Montéléon et de donner procuration à la notaire pour la signature des ventes de parcelles (Vote : 19/19)**

Pour information, il reste 13 parcelles à vendre.

**Article 10 : Problématique du pluvial : Hameau Courteil, rue du Moulin, rue de Gilles**

Des photos du hameau de Courteil sont présentées au conseil municipal.

L'eau pluviale part sur le terrain hameau de Courteil et termine sa course dans la cour d'une habitation rue du Moulin.

Une réflexion est en cours afin de prévoir des travaux avec pose de caniveau rue de Gilles.

A ce jour, aucune estimation sur le coût n'a été faite. Les travaux se feront par étapes et seront discutés en commissions.

**Le conseil municipal donne son accord de principe afin d'acquérir une bande de terrain afin d'effectuer les travaux nécessaire (Vote : Pour : 18/29, Contre : 1/19)**

**Article 11 : Création d'un poste d'adjoint administratif 35h**

Dans l'attente du recrutement du nouvel agent administratif, il est proposé d'établir une convention avec la collectivité d'accueil de l'agent qui quitte Balleroy. L'agent se rendrait 2 jours par semaine en décembre dans sa nouvelle collectivité.

**Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de cette convention (Vote : 19/19)**

Afin de pourvoir palier au remplacement de l'adjoint administratif, il convient de créer un nouveau poste qui correspond au grade de l'agent qui sera recruté.

Pour cela, il faut supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et créer le poste d'adjoint administratif 35h, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la suppression le poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe et la création d'un poste d'adjoint administratif 35h. (Vote : 19/19)**

**Article 12 : Séminor : demande d'autorisation de travaux**

En juillet dernier, le conseil municipal s'est déclaré favorable à la vente des parcelles « square des noyers » et « square des pommiers » à Séminor selon l'estimation de France Domaines. Bien que Seminor n'ait toujours pas cette évaluation, des travaux d'amélioration (isolation, changement fenêtres, ravalement,...) doivent être engagés avant la vente (19 logements).

Seminor demande au Conseil municipal de les autoriser à réaliser ces travaux dès maintenant.

**Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Seminor à réaliser les travaux (Vote : 19/19)**

**Article 13 : Bail du cabinet médical**

**Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail du cabinet médical, la signature est prévue la semaine du 19 décembre. (Vote : 19/19)**

**Article 14 : Lotissement du sapin : proposition d'Inolya**

Le Maire informe le conseil municipal qu'Inolya propose à la commune d'acquérir, à titre gratuit, des parcelles du lotissement du sapin pour y construire des maisons, avec à l'appui un soutien financier de la commune.

**Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis défavorable à la proposition d'INOLYA et décide de ne pas y donner suite. (Vote : 19/19)**

**Article 15 : Point sur l'avancement du projet : Entrées de bourg**

Le cabinet d'étude a fait un retour fin octobre, début décembre afin de présenter de nouvelles esquisses avec des modifications.

Deux projets sont présentés au conseil municipal. Le travail sera continué en commission.

Une étude sur les stationnements sera menée.

**Article 16 : Rue Guilbert- rue des Etangs**

Des barrières fixes seront installées aux niveaux des habitations, un plateau pour casser la vitesse sera également installé.

Un sens unique sera posé à partir de la rue de l'église/ rue du collège, la rue restera en double sens avant ces rues.

Une petite chicane sera installée au milieu de la montée afin de sécuriser les deux maisons qui donnent directement sur la route.

Les travaux débuteront à partir de janvier 2023.

**Article 17 : Questions diverses**

M. Monnet demande ou en est l'ouverture de la salle culturelle. Ce dernier est informé que l'inauguration est prévue le 06 janvier et l'ouverture sera faite dans la semaine qui suit.

Il est rappelé que la rampe d'accès est manquante, M. Pesquerel informe que l'entreprise initialement prévue s'est désistée, une autre entreprise sera sollicitée.

Fin de séance 23h30